

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DE SAINT BRISSON – SAINT MARTIN**

**RAPPORT ANNUEL
CONCERNANT LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE
DE L'EAU**

EXERCICE 2015

<u>1- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</u>	
1.1 – Présentation du territoire desservi.....	2
1.2 – Mode de gestion du service.....	2
1.3 – Estimation de la population desservie.....	2
1.4 – Nature des ressources en eau.....	3
1.5 – Nombre d’abonnements.....	3
1.6 – Volumes vendus au cours de l’exercice.....	3
1.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement).....	3
<u>2 TARIFICATION DE L’EAU ET RECETTES DU SERVICE</u>	
2.1 – Modalités de tarification	4
2.2 – Facture d’eau type.....	4
2.3 – Recettes.....	5
<u>3 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</u>	
3.1- Branchements en plomb.....	5
3.2 – Etat de la dette du service.....	5
3.3 – Amortissements.....	6
<u>4 – INDICATEURS DE PERFORMANCE</u>	
4.1 – Qualité de l’eau.....	7
4.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d’eau potable.....	7
4.3 – Rendement du réseau de distribution.....	7
4.4 – Indice linéaire des volumes non comptés.....	8
4.5 – Indice linéaire de perte.....	8
4.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable.....	8
4.7 – Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau.....	9
<u>5 – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L’EAU</u>	
5.1 – Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	9
5.2 – Opérations de coopération décentralisée.....	9

RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

La loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, contient certaines dispositions concernant les modalités de gestion des services d'eau et d'assainissement, dont l'un des objectifs principaux est d'améliorer la transparence de l'exécution de ces services tant vis à vis des élus municipaux que des habitants de la commune.

Ce rapport établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux présentera la gestion du service de l'eau au cours de l'exercice 2015, conformément aux indicateurs techniques et financiers énumérés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, les articles L2224-1 et suivant et D2224-1 et suivants du CGCT et l'Arrêté NOR DEVO0751365A du 2 mai 2007

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 – Présentation du territoire desservi

Le service de l'eau est géré au niveau intercommunal par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Communes de Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Martin-sur-Ocre. Ce syndicat est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Les compétences du Syndicat des Eaux sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

Les communes adhérentes au service sont Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Martin-sur-Ocre

2 – Mode de gestion du service.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable est exploité en régie directe.

3 – Estimation de la population desservie

Le service d'eau potable dessert 2263 habitants dont 1019 sur Saint Brisson sur Loire et 1244 sur Saint Martin sur Ocre (population 2013)

4 – Nature des ressources en eau

La ressource en eau du Syndicat est la suivante :

	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement autorisé (m3/an)	Volume prélevé 2015 (m3/an)
Forage à l'Albien	80	200 000	152 448

5 – Nombre d'abonnements

Abonnement domestiques	1208
Abonnement non domestiques	0

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement

Répartition des abonnés par communes membres du Syndicat :

Communes	Abonnés domestique	Abonnés non domestique
Saint Brisson sur Loire	613	0
Saint Martin sur Ocre	595	0

6 – Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m3/an)
Aux abonnés domestiques	115 990
Aux abonnés non domestiques	0

7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)

Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 61 km (hors branchements).

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1 – Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Abonnement	Calibre compteur	Prix 2015 (€/an)
n°1	15 mm	50.254
n°2	20 mm	65.359
n°3	30 mm	106.616
n°4	40 mm	163.364
n°5	50 mm	339.797
n°6	65 mm	385.195

Consommation	Prix 2015 (€)
le mètre cube	1.1398

Frais d'accès au service	30
---------------------------------	----

Taxe et redevance	0.296
--------------------------	-------

Le service n'est pas assujéti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les EPCI de moins de 3000 habitants)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14 octobre 2014 fixant les tarifs du service de l'eau de l'exercice
- Délibération du 11 mars 2004 fixant les tarifs d'accès au service
- Délibération du 7 mars 2003 fixant les tarifs des autres prestations de service

2 – Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³/an) sont les suivantes :

	Colléctivité	Taxes et redevances
1er janvier de l'exercice	202.13 €	34.20 €
Dont montant non proportionnel au volume	65.35 €	0.00 €
Montant non proportionnel (%)	32,3	0.0
1er janvier de l'année de présentation du rapport	208.20 €	35.52 €
Dont montant non proportionnel au volume	67.32 €	0.00 €
Montant non proportionnel (%)	32,3	0.0

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur la somme de la facture devant être inférieure à 40% pour les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50% de la population totale.

Elément ayant évolué	Raison de l'évolution
Part proportionnelle	Augmentation du cout des fournitures et des prestataires
Part non proportionnelle	Augmentation du cout des fournitures et des prestataires

3 - Recettes

	Année 2015
Ventes d'eau	214 751.28 €
Taxes et redevances	34 576.71 €
Prestations de service	3 376.60 €
Mandats annulés sur exercice antérieur	161.36 €
Autres produits exeptionnels	142.14 €
Revenus des immeubles non affectés à activités profess.	1 125.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 251.61 €
Total	289 384.70 €

3 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1- Branchements en plomb

Le réseau d'eau du Syndicat ne contient aucun branchement en plomb.

2 – Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2015	123 259.09
Montant remboursé durant l'exercice	13 985.29
Dont capital	7 699.08
Dont intérêts	6 286.21

3 – Amortissements

Durant l'exercice, le SIAEP a réalisé les amortissements suivant :

N° INVENTAIRE	DESIGNATION	VALEUR	AMORTIS.
2013 0005	LOGICIEL SEGILOG	3 454.05	1 151.35
2014 0004	SEGILOG DROIT UTILISATION	1 533.60	1 533.60
1986 001	TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU	10 405.19	346.84
1988 001	TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU	25 191.85	839.73
1989 001	TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU	17 848.11	594.94
1990 001	TRAVAUX ADDUCTION D'EAU	9 390.66	313.02
1991 001	TRAVAUX DIVERS SUR RESEAU D'EAU	8 673.47	289.12
1991 002	RENFORCEMENT DU RESEAU D'AEP	93 679.58	3 122.65
1992 001	RENFORCEMENT DU RESEAU D'AEP	22 380.70	746.02
1993 001	TRAVAUX SUR RESEAU EAU	4 605.63	153.52
1994 001	TRAVAUX ET FOURNITURES SUR RESEAU	7 609.65	253.66
1995 001	TRAVAUX SUR RESEAU	7 847.10	261.57
1996 001	TRAVAUX SUR RESEAU	3 535.75	117.86
1996 002	RESEAU LA GOURRE LUCY	85 729.83	2 857.66
1997 001	GROSSES REPARATIONS SUR RESEAU	8 858.86	295.30
1998 001	GROSSES REPARATIONS SUR RESEAU	5 907.11	196.90
1999 003	ROBINETS JONCTIONS	1 377.94	45.93
1999 006	REMISE ETAT FONTAINES BLEUES	4 681.84	156.06
1999 008	PARAFOUDRE	752.18	25.07
1999 009	POMPE SURFACE FONTAINES BLEUES	5 683.57	189.45
1999 002	TRAVAUX RESEAU	1 933.22	64.44
1999 001	POTEAU D'INCENDIE	1 216.19	40.54
1999 004	SUR POTEAUX D'INCENDIE	971.85	32.40
1999 005	RESERVOIR HYDROCHOC POUR STATION POMP.	4 622.63	154.09
1999 007	DEBIMETRES CHLORAT.	1 961.55	65.39
2000 001	GROSSES REPARATIONS SUR RESEAU	10 088.65	336.29
2002 013	GROSSES REPARATIONS SUR RESEAU	8 263.15	275.44
2001 005	RENFORCEMENT RUE D'AUTRY / LA BUSSIÈRE	45 302.75	1 510.09
2004 008	GROSSES REPARATIONS SUR RESEAU	9 942.65	331.42
2004 005	ALIMENTATION RUE DES GAUFFREYS	25 653.22	855.11
2003 007	REHABILITATION DES RESERVOIRS	113 072.14	3 769.07
2005 001	ACHAT DE COMPTEURS	5 302.59	530.25
2005 008	ACCES CHÂTEAU D'EAU	2 765.15	276.52
2006 001	ACHAT DE COMPTEURS	3 237.45	323.75
2004 006	RENFORCEMENT RUE DES MARNIS	109 934.00	3 664.47
2007 007	COMPTEURS	2 486.48	248.65
2005 007	RUE CAMPAGNE LES CHAUSSONS	206 813.30	6 893.78
2008 010	GRANDES VIGNES - ROUGEAUX	199 854.75	6 661.83
2008 0001	COMPTEURS 2008	3 844.41	384.44
2009 0006	COMPTEURS 2009	4 556.65	455.67
2010 0002	COMPTEURS 2010	1 056.07	105.61
2010 0001	ALIMENTATION LOT. DES RUETS	9 137.44	304.58
2012 0001	COMPTEURS 2012	3 032.58	303.26
2013 0002	COMPTEURS 2013	3 190.09	319.01
2014 0002	COMPTEURS 2014	2 074.32	207.43
2014 0003	COMPTEUR CHÂTEAU D'EAU	3 414.00	341.40
2003 002	VANNAGES	100 066.28	3 335.54
2003 003	NOUVELLE RESSOURCE EN EAU	1 054 921.30	35 164.04
2007 006	INVERSEUR DE SOURCE ELECTRIQUE	3 831.98	383.20
2007 002	TESTEUR POTEAU INCENDIE	4 763.19	476.32
2008 0003	GROUPE ELECTROGENE 5KW	1 520.59	152.06
2008 0004	DECOUPEUSE THERMIQUE	1 095.00	109.50
2009 0002	VEHICULE IVECO	17 260.08	1 726.01
2009 0001	GROUPE ELECTROGENE STATION	20 273.62	2 027.36
2009 0004	CHLOROMETRES + INVERSEUR CHLORE	8 864.99	886.50
2009 0005	UNITE CENTRALE STATION ALBIEN	2 344.06	234.41
2010 0003	MARTEAU PIQUEUR	1 194.80	238.96
2011 0001	MOTOPOMPE 60m3/h	574.08	114.82
2011 0002	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	563.47	112.69
2012 0003	PLIEUSE DE DOCUMENTS	717.60	143.52
2013 0001	FILIERE ELECTRIQUE	851.97	170.39
2013 0003	ORDINATEUR W7	829.00	414.50
2014 0001	AMENAGEMENT BUREAU	2 110.26	422.05
	TOTAL GENERAL		88 057.05

4 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 – Qualité de l'eau

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conforme
Microbiologique	12	2
Paramètres Physico-chimique	12	0

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, et dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par la Agence Régionale de Santé du Loiret.

2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau du service est de 60 %

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan du réseau ou plan couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse...) et des servitudes

+10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral

+10 : localisation et identification des interventions (réparation, purges, travaux de renouvellement)

+10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements

+10 : existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

+10 : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations

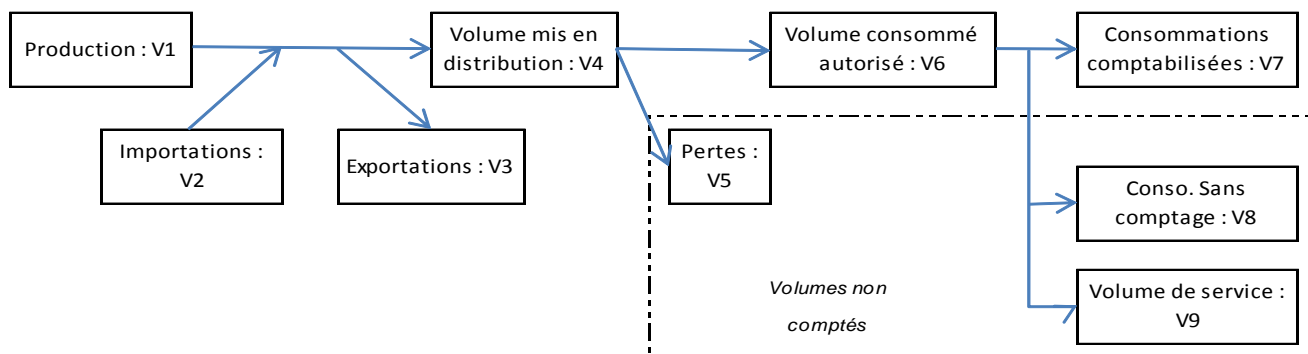
Les grands ouvrages (réservoirs, station de traitement, pompes...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

3 – Rendement du réseau de distribution

	Valeur (m3)
Volume produit (V1)	152 448
Volume importé (v2)	0
Volume exporté (V3)	0
Volume mis en distribution (V4)	152 448
Pertes (V5)	32 828
Volume consommé autorisé (V6)	119 620
Volume comptabilisé (V7)	114 120
Volume consommateurs sans comptage (V8)	500
Volume de service du réseau (V9)	5 000

Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3) / (V1+V2)$

Le rendement du réseau de distribution est de 78,5 %. Ce rendement prend en compte les volumes perdus mentionnés au point I-4.



Volume produit (V1) : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution
Volume importé (V2) : Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur
Volume exporté (V3) : Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur
Volume mis en distribution (V4) : Se calcule de la façon suivante : $V1+V2-V3$
Pertes (V5) : Se calcule de la façon suivante : $V4-V6$
Volume consommé autorisé (V6) : Se calcule de la façon suivante : $V7+V8+V9$
Volume comptabilisé (V7) : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés
Volume consommateurs sans comptage (V8) : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume estimé.
Volume de service du réseau (V9) : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges...)

4 – Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de $1.75 \text{ m}^3.\text{km}^{-1}.\text{jour}^{-1}$

Il se calcule de la façon suivante : $I_{vc} = (V4-V7) / (365*\text{linéaire de réseau de desserte})$

5 – Indice linéaire de perte

L'indice linéaire de perte est de $1.47 \text{ m}^3.\text{km}^{-1}.\text{jour}^{-1}$

Il se calcule de la façon suivante : $I_{lp} = (V4-V6) / (365*\text{linéaire de réseau de desserte})$

6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.6 %

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n, il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$Tr = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4})/5)/\text{linéaire de réseau de desserte}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

7 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80 %

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 % avec le barème suivant :

0% : aucune action

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50% : dossier déposé en préfecture

60% : arrêté préfectoral

80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

5 – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service à reçu sept demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice. Six réduction de facture ont été effectuées pour un montant total de 4 890 euros.

2 – Opérations de coopération décentralisée

Le SIAEP n'a participé à aucune opération de coopération décentralisée.